



**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU LUNDI 22 DÉCEMBRE 2025**

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Lundi 22 Décembre 2025, à 14h00, le comité syndical, sur convocation adressée par le Président le 18 Février 2025, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre.

Monsieur Guillaume CHEVALIER, Président du SIAEP, préside la séance.

Présents :

Monsieur Guillaume CHEVALIER « Président », Monsieur Philippe JATHAN « Vice-Président », Madame Marie-Christine SCHWAB, Monsieur Gilles FEVRE, Monsieur Gérard VILLETTE et Monsieur Jean-Philippe COURCELLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe JATHAN

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 Septembre 2025 :

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 8 Septembre 2025, a été approuvé à l'unanimité.

Le point porté à l'ordre du jour a donné lieu à la délibération suivante :

2025-07	Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable
---------	--

Le comité syndical a décidé de :

- De fixer pour l'année 2026 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à : 0.038 € HT / m3 ;
- De préciser que ces contre-valeurs sont assujetties à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 5.5% pour l'eau ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT**



✍ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**
✍ **POUR : 6**

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet des deux communes après son approbation lors du prochain comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, lève la séance à 14h35.

Date d'affichage en mairie : 22 Décembre 2025.

Date de mise à en ligne sur les sites internet des Communes de Brinon et Clémont : 22 Décembre 2025.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables dans les deux mairies, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

Présents	Signatures
Président de la séance : M. Guillaume CHEVALIER	 Syndicat Intercommunal D'Adduction en Eau Potable Brinon - Clemont Siège : Mairie de Brinon-sur-Sauldre 6 route de Chaon 18410 Brinon-sur-Sauldre
Secrétaire de la Séance : Monsieur Philippe JATHAN	